



BASSINS

Bassins, le 31 août 2015

Préavis n° 7/15

Préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a défini les objectifs de la législature.

Les plafonds financiers ont été validés et les plans d'investissements sont connus.

La Municipalité élabore le budget 2016 sur la base des indices 2015 avec une forte réduction des charges salariales.

La Municipalité se soucie des dépenses d'entretien obligatoires en axant sa priorité en fonction des dépenses dont la majorité des citoyens est concernée.

Un effort énorme a été demandé en 2015 à nos concitoyens.

Nous devons prendre le temps d'en mesurer les effets définitifs.

Les dépenses intercommunales constituent notre principal souci. Nous ne manquerons pas de nous appuyer sur les délégués intercommunaux pour expliquer les influences de décisions prises à l'extérieur de notre commune sans aucun contrôle de notre imposition.

Impôts communaux

C'est avec une extrême prudence que la Municipalité envisage le budget 2016.

Elle estime les recettes fiscales basées sur une stagnation de notre valeur de point d'impôt communal.

La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition communal à **71 points**.

Nous savons que sur nos 71 points d'impôts actuels, il reste pour le ménage communal au maximum 10.0 points. Ces chiffres sont un arrêt sur image du moment lors de l'élaboration du préavis. Il peut y avoir une variation de +5% à 10% lors du bouclage des comptes par le Canton.

La décomposition est la suivante :

Qui	Point impôt
Etat	36.5
Police-Sécurité	3.5
Intercommunalité	21.0
Commune	10.0

Synthèse de la décomposition de l'impôt :

Malgré nos efforts d'augmenter l'imposition en 2015, nous sommes contraints de renforcer notre contrôle des dépenses.

	2016	2015	2014	2013	2012
VD	155.0	155.0	155.0	155.0	155.0
Bassins	71.0	71.0	70.0	70.0	70.0
Total	226.0	226.0	225.0	225.0	225.0

La Municipalité prévoit une répartition virtuelle de notre taux d'imposition en 3 valeurs distinctes :

téléphone : +41223662322

www.bassins.ch

télécopie : +41223663917



BASSINS

Point impôt	Qui en est destiné
9.0	commune
61.0	tiers canton – communes – district
1.0	manque communal DDP Salle de Gymnastique

Nous constatons que par rapport à notre vision 2014, les dépenses liées au canton, aux communes et district sont en augmentation.

Impôts fonciers et autres

En matière d'impôt foncier et autres impôts selon l'énumération du tableau ci-dessous, la Municipalité propose de maintenir les taux 2015 pour 2016 de la manière suivante en prenant en compte que le système de péréquation prend la moitié de cette valeur pour le canton :

Année	2016	2015
Impôt foncier		
immeubles	1.20	1.20
construction non immatriculée	1.00	1.00
impôt personnel fixe	10.00	10.00
Droits de mutation		
ventes, cessions, etc.	50	50
Successions et donations		
ligne directe ascendante	100	100
ligne directe descendante	0	0
ligne collatérale	100	100
entre non-parents	100	100
Divers		
impôt complémentaire sur immeubles sociaux	50	50
Chiens	90.00	90.00
Tabacs	100	100

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 7/15 du 31 août 2015,
où les conclusions du rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, comme présenté dans le préavis municipal n° 7/15 soit 71 points d'impôts communaux et le tableau ci-dessus du préavis pour les autres impôts ;

d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2016.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic : la Secrétaire :

D. Lohri M. Noirot